



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

n° 2026 014

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le - 6 MAI 2026

ID : 062-216203497-20260427-CFU2025-BF



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Avril 2026 – n°1

Par suite d'une convocation en date du 21 Avril 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 27 Avril 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire.

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET, Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mme Anne-Sylvie FLAMENT, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mr Gérard GUILBERT, Mme KREPULEC Patricia, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Chamrong CHEAM, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Gladys TIRACHE, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : -----

Absents excusés : -----

Absents : -----

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal a été approuvé

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme VERPRAET Séverine a ainsi été élue secrétaire de séance.

#### Objet : CFU 2025

Membres en exercice : 19      Présents : 19      Exprimés : 18

Vote :      Pour : 18      Contre : 0

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de FOUQUEREUIL

Vu le CFU 2025 de la commune de FOUQUEREUIL

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège donc sous la présidence de Mr LIAGRE Jean-Paul, doyen de l'assemblée, qui présente le CFU 2025 tel que remis par les services du SGC de Béthune.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le - 6 MAI 2026

ID : 062-216203497-20260427-CFU2025-BF



**Résultats 2025 :**


- Fonctionnement : dépenses : 971 933.52€ et Recettes : 1 272 314.91€ soit un excédent pour l'année 2025 de 300 381.39€  
Résultat cumulé avec reprise de l'excédent de clôture 2024 de 338 341.48 € soit 638 722.87€
- Investissement : dépenses : 325 750.28€ et recettes : 975 846.86€ soit un excédent pour l'année 2025 de 650 096.58€  
Résultat cumulé avec reprise du déficit de clôture 2024 de 661 120.56 € soit un déficit de 11 023.98€ pour 2025.  
Majoré de l'inscription en reste à réaliser 2025 d'un montant de 50 000€ en dépenses, soit un besoin de financement de 61 023.98€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le CFU 2025 de la commune de FOUQUEREUIL

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



  
Fabrice PEREIRA



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

### Note de synthèse du Compte Financier Unique 2025

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet communal ([www.fouquereuil.fr](http://www.fouquereuil.fr))

Pour mémoire le Compte Financier Unique est établi par le comptable et le Maire en fin d'exercice « N », il correspond au bilan financier de l'année « N » et doit être concordant avec le compte de gestion établi par le trésorier pour cette même année.

Il comporte deux sections distinctes :

- Le fonctionnement
- L'investissement

### CFU 2025 – Résultats

#### o Section de Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	1 272 314.91 €
Dépenses de fonctionnement	971 933.52 €
Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement)	<u>300 381.39 €</u>

Dans le détail, les dépenses sont classées selon plusieurs chapitres correspondants a autant de catégories :

- 011 : charges à caractère général : toutes les dépenses récurrentes relatives à la gestion des bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux divers contrats de maintenance et de prestations de services, aux assurances, aux divers achats (petit matériel – fournitures administratives et scolaires) aux frais de cérémonies, aux taxes foncières ....
- 012 : Dépenses liées aux charges de personnel communal
- 014 : Atténuation de charges – cela correspond aux attributions de compensation, aux rendus aux impôts, au reversement à une autre entité des sommes qui ne font que transiter par le budget. Dans notre cas, il s'agit essentiellement des sommes reversées dans le cadre du FNGIR

- 65 : Charges de gestion courante : ce chapitre regroupe les frais d'indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs tels que le SIVOM.
- 66 : Charges financières : dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts
- 68 : Dotations aux provisions – dépréciations : provision pour les créances non recouvrées

Il s'agit pour les chapitres ci-dessus des dépenses réelles, d'un montant total en 2025 de 971 933.52€

Parallèlement aux dépenses, les recettes de fonctionnement s'organisent elles aussi en chapitres :

- 002 : résultat positif de l'année N-1 (ici 2024) qui est intégré dans les recettes de l'année au titre de la reprise de résultat ... pour 2025 nous avons en R002 : 338 341.48 €
- 013 : Atténuation de charges : il s'agit des produits reçus, des remboursements alors que la dépense a été engagée ... dans le cas de cette année 2025 il s'agit des recettes de remboursement de salaires sur des agents en arrêt maladie
- 70 : produits des services, domaine et ventes diverses : y sont inscrites les recettes provenant de l'occupation du domaine public (par exemple par les divers opérateurs), des repas facturés en restauration scolaire, de la garderie périscolaire, des concessions funéraires etc ...
- 73 : Impôts et Taxes : ce chapitre regroupe l'ensemble des produits liés aux impositions (les impôts communaux, la taxe finale d'électricité, le FNGIR, la dotation de solidarité communautaire, le fonds de péréquation des recettes intercommunales ...)
- 74 : Dotations et Participations : ce chapitre regroupe les dotations d'état telles que la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui est une des principales ressources des communes, la DSR (dotation solidarité rurale) la dotation nationale de péréquation, le FCTVA (fonds de compensation de TVA) pour les dépenses concernées en fonctionnement, les diverses compensations au titre de l'exonération des taxes foncières et également les remboursements sur certains contrats aidés (type CAE / CUI ...)
- 75 : Autres Produits de gestion courante : il s'agit principalement des recettes de loyers encaissés et de remboursement de sinistres ou d'astreinte ... en ce qui concerne notre commune
- 77 : Produits exceptionnels : comme l'indique l'intitulé s'y inscrivent les recettes non habituelles/non prévisibles comme par exemple des annulations de mandats payés ou des avoirs sur factures réglées.  
Le montant de cette année correspondant par exemple à un trop versé en cotisation assurance 2023/régularisation)

Soit en résumé, un montant des recettes de fonctionnement 2025 de 1 272 314.91 € auquel s'ajoute le résultat de clôture 2024 de 338 341.48 € pour un résultat total de recettes de fonctionnement en 2025 de 1 610 656.39 €.

**Et donc un résultat cumulé 2025 en fonctionnement de +638 722.87 €**

## ○ Section d'Investissement :

Recettes d'investissement	975 846.86 €
Dépenses d'investissement	325 750.28 €
Résultat de l'exercice 2025 (investissement)	+ 650 096.58 €

Les dépenses d'investissement se répartissent globalement comme suit :

- Chapitre 16 : les remboursements de capital d'emprunts pour l'annuité
- Chapitre 20 : « les immobilisations incorporelles » ... acquisition de logiciels, frais d'étude ..
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : ce chapitre intègre tous les travaux réalisés sur des bâtiments, des lieux, des acquisitions de matériels
- Chapitre 23 « immobilisations en cours » : travaux non achevés comme en 2025 les dépenses liées aux aires de jeux ..

S'inscrivent également des sommes « opérations d'ordre » qui sont des écritures comptables et non des dépenses réelles

En recettes, elles sont réparties entre :

- Chapitre 10 : les diverses dotations et également l'excédent de fonctionnement capitalisé
- Chapitre 13 : les subventions des divers organismes (Etat – Région – Département ...) sur des travaux et/ou acquisitions d'investissement
- Opérations d'ordre

### En résumé :

Un résultat 2025 de + 650 096.58 €

S'ajoute le résultat de clôture 2024 d'Investissement de -661 120.56€ portant les dépenses à 986 870.84 € et entraînant donc **un résultat cumulé de 2025 : - 11 023.98€**

(pour 2026, il conviendra de prendre en compte les restes à réaliser 2025 d'un montant de 50 000€ qui ont été inscrits portant **le besoin de financement à 61 023.98 €**)

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 062-216203497-20260427-CFU2025-BF